

Le 23 septembre 2025

	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date	Mardi 23 septembre 2025
Séance ouverte à 17h10	PRESENTS : Karim MAHAOUI – Président de l'ACSAC Fatima TIJANE – Secrétaire Générale Annick LEVOYER – Membre Tony PINTO – Membre Fabienne AMIARD – Vice-Présidente section Pilates Carmen GIRARDIN – Présidente Bowling Florence BROUSSE- Présidente Fitness représentée par Marylène CHANCEREL Johnny LAURET – Président Jog'Air Maryse BOBINEAU – Présidente Musculation Jérôme BALLANGER – Président Musique Catherine LAGNEAU – Présidente Pilates Xavier TROUILLARD – Président Randonnée Anthony CHANCEREL – Président Volley Ball EXCUSES : Patrick Graffin – Trésorier Edina Mulalic – Trésorière adjointe Thomas Pataux – Secrétaire général adjoint Saïd BENANAÏM – Membre Christophe AZZOPARDI – Président Badminton Stéphane VAUCELLE – Président Escalade Isabelle LEPAGE – Présidente Plongée ABSENTS : Pascal BRIZARD – Membre Christine MIRGAINE – Présidente Photo Ciné Vidéo Joël ROUAUD – Président Voile

Rappel ordre du jour :

Vote du compte-rendu de la réunion du 25 août 2025

2 – Présentation de l'ATSCAF par Philippe Labrande (Président) : Vote sur un éventuel partenariat

3 – Point sur la signature des conventions PSL par le président de l'ACSAC ou par les présidents de section et vote

4 – Point sur les comptes-rendus de réunion

5 – Demande d'organisation des CA les lundis ou mardis et non les jeudis

6 – Tableau comparatif cabinet comptable et vote

7 – Point sur le rendez-vous du 12 septembre 2025 avec Monsieur Geoffroy (président du syndic)

8 – Débat sur les nouveaux statuts

Présentation de l'ATSCAF par Philippe Labrande (Président) :

Le président étant indisponible, Karim informe que le projet est en cours d'échange pour la saison prochaine. Le projet sera soumis au vote.

Signature des conventions PSL par le président de l'ACSAC ou par les présidents de section et vote :

Karim n'avait pas connaissance que la convention était soumise à signature. Puisque que la convention avec PSL est reconduite tacitement. Si PSL souhaite une signature à chaque début de saison, c'est aux présidents de section de le faire, en raison de leur connaissance du terrain.

Maryse demande à ce que les présidents aient une délégation de signature et en faire à titre d'information au président.

PSL n'a pas à solliciter Sophie à rédiger les contrats des intervenants. C'est à la charge de PSL d'établir les contrats.

Point sur les comptes-rendus de réunion :

Il est demandé de reprendre la trame et l'architecture des CR car certaines personnes ne comprennent pas. Rappeler l'ordre du jour.

Demande d'organisation des CA les lundis ou mardis et non les jeudis :

Certains membres souhaitent que les CA soient programmés le lundi ou le mardi à 17h et de prévoir un échéancier si possible sur 3 mois.

Tableau comparatif cabinet comptable et vote

Certains membres ont demandé un tableau comparatif du coût des cabinets comptables. La migration vers le nouveau cabinet comptable COGEP a été votée et validée au CA du 21 mai 2025.

Afin de clarifier, et de ne pas revenir sur la décision inutilement, Karim a demandé un nouveau vote aujourd'hui :

Après consultation le basculement vers la COGEP est approuvé à nouveau par le CA :

10 favorables

1 abstention

Point sur le rendez-vous du 12 septembre 2025 avec Monsieur Geoffroy (président du syndic) :

Visite du Syndic pour les futurs travaux d'extraction d'air pour évaluer le chantier. Les travaux seront réalisés dans la salle de musique. Jérôme BALLANGER en est informé. Coût total des travaux s'élève à hauteur de 50 000 Euros pris en charge par le Syndic.

PRECISIONS :

Karim, tient à informer l'assemblée concernant les 3 chantiers en cours. Suite à la demande Sophie dont elle a exprimé au président le besoin de changer de prestataires (banque et cabinet comptable) en raison de leurs défaillances et les complications à travailler ensemble.

Catherine Lagneau a compris et en désaccord pour que toutes les activités étaient transférées à Phénix Santé, Problème de distance, créneaux horaires. Karim précise que l'ACSAC aurait économisé 15 à 20 000 Euros, et fait mea culpa car ne savait pas qu'il fallait l'accord du CA. Mais seulement du bureau, vu que les activités dépendent du bureau et non pas du conseil d'administration. Pour en finir avec toute polémique, quant au fantasme via les mails d'un conflit d'intérêt. Karim indique n'être ni élu ni salarié du Phoenix. Aucune activité n'est transférée car ne savait pas qu'il fallait l'accord du CA. Karim est intervenant bénévole au sein du Dojo Phoenix.

INFORMATIONS :

- Le basculement spécifique des sections du Crédit Mutuel vers la BPO se fera progressivement jusqu'à Pâques.
- Frais d'avocat sur l'accompagnement du travail des statuts. Coût global 5000 euros pour 3 interventions. Fabienne a contacté le cabinet pour facturer 1 seule intervention à hauteur de 2000 euros. Elle est en attente de leur retour.
- La subvention totale de la collectivité à l'ACSAC s'élève à + de 400 000 euros environ, qui comprend la valorisation des locaux, le personnel mis à disposition, le fonctionnement.
- La DRH a mis à disposition de l'ACSAC, Cécile Emonnet en renfort.
- Karim constate un retard de comptabilité depuis septembre 2024. La clôture du compte est en souffrance en raison du départ de Régis. Il a demandé à Sophie de prendre en charge 70% et 30% Cécilia (classement, scan...) et mettre tous les documents sur le Drive afin de permettre la consultation par l'ensemble des sections.

LE GUIDE ACSAC 2025-2026 :

Maryse demande ou en est la réalisation du guide. Karim informe que le contenu ne change pas, Il a été demandé en août (mi) à Henri de changer juste la page de garde en intégrant l'année et éventuellement des détails transmis par les sections. Un travail qui demande tout au plus 1 semaine. Au 23 septembre le guide n'est actualisé, ni finalisé.

Karim exprime la difficulté à solliciter Henri pour effectuer un travail. Problème de communication. La réalisation du guide est sans cesse reculé. Les conséquences sont la non-distribution du guide aux agents éloignés du centre-ville (Chauvinière, service de l'eau, ...) Ce problème de manquement et refus remplir les missions sont plus ancien bien avant le nouveau bureau.

Au mois de juillet un travail de répartition cohérente des missions a été réaliser avec les agents. Or, à ce jour les missions respectives n'ont pas été respectés.

DEBATS SUR NOUVEAUX LES STATUTS :

Le président souhaite qu'il soit introduit dans les statuts :

- La création d'une commission « élection »
- Mandat de 4 ans
- Possibilité aux administrateurs de réclamer le départ du président et/ou du bureau
- Un budget de 5000 euros sans autorisation du CA mais du bureau

Fabienne souhaite obtenir les statuts de 2020 afin de travailler sur le document réalisé le plus récent. Sophie lui fournit.

Fabienne envoie les statuts aux membres afin d'apporter des propositions en format Excel et qu'elle intègre dans les textes actuels.

Fabienne propose de créer une commission avec les membres volontaires pour dégrossir les statuts. Sophie se charge de sonder les personnes intéressées.

Fin du Conseil d'Administration à 19 h 30.